

**VILLE DE MONTROUGE**  
**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021**  
**RAPPORT DE MONSIEUR ETIENNE LENGEREAU, MAIRE**

Ce rapport présente les principales caractéristiques du budget 2021. Il reprend de manière commentée les éléments de la maquette budgétaire prévue par l'instruction M14.

Il fait suite au conseil municipal du 16 octobre 2020 durant lequel un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires a été adopté conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015.

Le budget 2021 est présenté sans reprise des résultats de l'année 2020. L'année budgétaire n'étant pas terminée, les résultats de clôture seront repris lors du vote du compte administratif et l'affectation du résultat au printemps 2021.

Pour la même raison, les reports de l'exercice 2020 en dépenses et en recettes d'investissement ne figurent pas non plus au budget 2021 et seront également repris lors de la première décision modificative.

Il est nécessaire d'intégrer ces données pour procéder à la lecture du budget et la comparaison avec l'équilibre des budgets précédents.

Afin de donner une visibilité complète aux élus et aux services municipaux chargés de mettre en œuvre les actions financées par les crédits inscrits au budget dès le premier jour de l'exercice budgétaire à venir et ainsi participer davantage à leur mise en œuvre, il vous est proposé cette année d'adopter le budget dès la fin de l'année n-1.

**Les lignes de force de l'équilibre général du présent projet de budget :**

- Un devoir de solidarité : le déploiement d'un plan de soutien et de solidarité exceptionnel permettant de proposer des solutions concrètes aux Montrougiens et Montrougiennes pour faire face à la situation sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.
- Un devoir d'ambition : la préservation d'un haut niveau de services et d'équipements et la réalisation de projets afin d'améliorer la qualité de vie des Montrougiens et Montrougiennes, soutenir l'économie et préparer l'après-crise.
- Une optimisation de la gestion courante en maîtrisant l'évolution des charges de fonctionnement pour faire face à l'impact de la crise sanitaire tout en optimisant les recettes.
- Une hausse modérée de la fiscalité sur le foncier bâti. Le taux de foncier bâti de la ville demeurant l'un des plus bas des Hauts-de-Seine et le plus faible de Vallée Sud Grand Paris.
- Un recours à l'emprunt soutenable, l'encours de dette par habitant étant faible et les taux demeurant bas.
- Une prudence sur les recettes inscrites.

## **Le contexte entourant le projet de budget :**

- Les mesures de prévention de la propagation épidémique prises pèsent lourdement sur la croissance économique du pays qui devrait reculer de 10% en 2020.
- Les collectivités locales particulièrement mobilisées durant la crise, subissent à leur niveau un impact financier majeur.
- Le plan de relance « France relance » du 3 septembre 2020 soutient les collectivités et les associe aux objectifs de relance.
- La poursuite des réformes lancées : le dispositif de suppression progressive de la Taxe d'Habitation, à laquelle se substituera dès 2021 le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements, sur lequel sera appliqué un coefficient correcteur garantissant une compensation à l'euro près est maintenu.

Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article.

Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

Le budget primitif (BP) 2021 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 110 494 527,92 € :

- Le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 85 016 478,96 € (86 258 822,57 € en 2020).
- Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 25 478 048,96 € (30 710 086,05 € en 2020).

Le détail de ce projet de budget sera décliné ci-dessous. Les grandes masses sont retracées chapitre par chapitre, avec un rappel des Budgets Primitifs des deux derniers exercices.

La comparaison avec l'exercice 2020 doit toutefois tenir compte de l'impact important de la crise sanitaire.

## 1. ANALYSE DES MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2021

### 1.1 Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement hors recettes d'ordre de ce projet de budget s'élève à 84 849 276 €.

En K€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>13 833</b>	<b>9 544</b>	<b>11 458</b>
Occupation du domaine	3 016	246	181
Stationnement	1 842	2 041	2 000
Culturel	425	408	298
Social	4 979	4 409	5 447
Périscolaire et enseignement	2 658	1 911	2 392
Refacturation CCAS	0	0	655
<b>Impôts et taxes</b>	<b>59 039</b>	<b>58 005</b>	<b>61 933</b>
Taxes ménages (TH + Foncier)	32 167	31 959	35 891
Droits de mutation	4 000	3 500	3 500
Taxe de séjour	912	584	580
Attribution de Compensation de la MGP	21 072	21 072	21 072
Autre fiscalité	888	890	890
<b>Dotations et participations</b>	<b>10 624</b>	<b>11 082</b>	<b>10 110</b>
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Etat)	3 595	3 535	3 400
Département	996	1 477	983
Autres organismes	5 174	5 120	5 240
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>1 158</b>	<b>1 103</b>	<b>1 046</b>
<b>Autres produits</b>	<b>333</b>	<b>352</b>	<b>302</b>
<b>Total des produits réels de fonctionnement</b>	<b>84 987</b>	<b>80 086</b>	<b>84 849</b>

#### 1.1.1 Les produits des services et du domaine :

13 833 K€ au BP 2019

9 544 K€ au BP 2020

11 458 K€ au BP 2021

Les produits des services, du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.

Le montant estimé en 2021 s'élève à 11 457 741 €. Il prend en compte l'ensemble des activités tarifées.

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2020. En effet, les recettes 2020 sont impactées par la crise sanitaire, notamment la période de confinement qui a eu un fort impact sur celles-ci.

Par ailleurs, ce montant est en baisse par rapport à 2019, la ville disposant sur cette année-là de fortes recettes relatives à l'occupation du domaine public, en particulier la recette de la Société du Grand Paris liée au chantier de la future gare ligne 15 du Grand Paris express.

Il est intégré dans ce chapitre, pour la première année, la recette liée à la refacturation, au budget du Centre communal d'action sociale de Montrouge (CCAS), du personnel mis à disposition du CCAS et une partie des fonctions ressources dont le CCAS bénéficie. Ce montant s'élève à 647 393 €. Cette recette est compensée par une hausse de la subvention du CCAS d'un montant équivalent.

De plus, la prévision de recettes 2021 part de l'hypothèse d'une année encore perturbée par la crise sanitaire. On peut ainsi noter, que les recettes liées à la culture ne retrouvent pas leur niveau de 2019. C'est notamment le cas pour les spectacles dont la recette est estimée à 90 000 € en 2021 contre 200 000 € en 2019 en raison d'une prévision prudente quant à la jauge réglementaire.

Enfin, il est proposé au titre du plan de soutien et de solidarité et de la délibération relative aux tarifs également présentée à l'adoption du conseil de prendre des mesures fortes en vue d'aider les montrougiens et soutenir l'activité économique locale, frappés par la crise sanitaire. On notera, parmi ces mesures la gratuité de la pause méridienne pour les deux derniers QF, un forfait pouvant aller jusqu'à 75 € déduit pour les activités périscolaires pour les deux derniers QF, la médiathèque à 1 euros pour les seniors et les jeunes mais également une tarification des terrasses en fonction du chiffre d'affaire pour les commerçants.

Sauf cas particuliers (notamment les tarifs fixés par circulaires, arrêtés, conventions ou délégations de services publics), les tarifs sont réévalués à hauteur de +0,6%, ce qui correspond au niveau d'inflation hors tabac prévu par la projet de loi de finances. Ne dérogent à cette règle que quelques tarifs particuliers, comme ceux de la Médiathèque, arrondis à 5 ou 10 centimes pour faciliter le rendu de la monnaie de la régie en numéraire.

### **1.1.2 La fiscalité :**

59 039 K€ au BP 2019

58 005 K€ au BP 2020

61 933 K€ au BP2021

Les bases prévisionnelles de fiscalité pour l'année 2021 n'ont pas été communiquées par l'administration fiscale à la présentation du présent projet au Conseil. De même l'augmentation des bases prévues par la loi de finances n'est pas connue.

Dans l'attente de ces éléments, les bases de 2020 ont été reprises majorées de 0,3%.

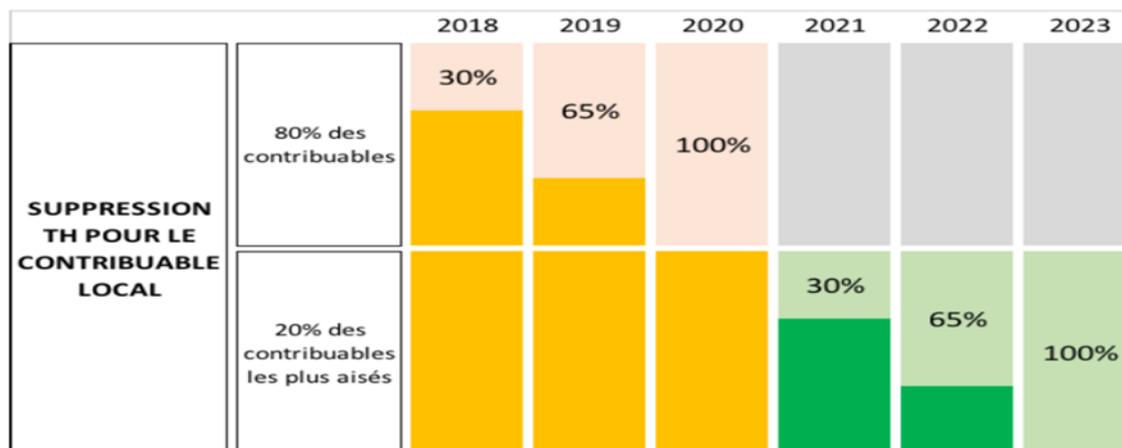
Le produit de fiscalité sera réévalué lors de la première décision modificative.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la ville ne dispose plus de pouvoir de taux sur cette taxe.

La compensation de taxe d'habitation attendue par la ville s'élève à 19 200 855 €.

Cette taxe portant sur les résidences principales a été définitivement supprimée pour 80% des ménages les plus modestes cette année. Pour les foyers les plus aisés, la suppression de la taxe d'habitation doit intervenir en trois fois à partir de 2021, avec un premier abattement d'un tiers. La disparition de l'impôt pour tous les contribuables est prévue en 2023.

La suppression de la taxe d'habitation sera compensée par l'affectation aux communes de la taxe foncière des départements, les intercommunalités recevant une part de la TVA nationale. Dans ce cadre, certaines communes seraient surcompensées quand d'autres seraient sous-compensées. Pour pallier cette différence de traitement, il a été prévu un système de « *neutralisation* » appelé coefficient correcteur qui verra les excédents des communes surcompensées alimenter un mécanisme de péréquation qui financerait le manque à gagner pour les communes perdantes. Cette compensation devrait bénéficier d'une dynamique d'évolution liée à la dynamique physique des bases.



Le produit de taxe foncière sur les propriétés non bâties est estimé à 14 661 € avec un taux inchangé de 8,67%.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé quant à lui, à 16 625 324 € avec un taux revalorisé de 3 points passant de 9,90% à 12,90% (taux communal).

Ainsi, le taux de Montrouge restera inférieur au taux moyen des Hauts-de-Seine (16,07% en 2019) et au taux moyen des communes membres de Vallée Sud Grand Paris (19,41% en 2019).

La fiscalité sur le foncier bâti touche une population plus large que la taxe d'habitation. En dehors des propriétaires occupants, elle touche aussi les locaux de professionnels, des logements détenus par des propriétaires institutionnels ou des propriétaires individuels mais non occupants qui résident souvent dans une autre commune.

De plus, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre. Le gain de pouvoir d'achat tiré de cette baisse sera supérieur à l'effet de la hausse du taux de foncier bâti pour les propriétaires.

Cette revalorisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties dégage un autofinancement en section de fonctionnement permettant de financer une partie de la section d'investissement limitant ainsi le recours à l'emprunt à un niveau acceptable.

A cela, s'ajoute les rôles supplémentaires estimés pour 2021 dont le montant s'élève à 50 000 €.

Les droits de mutation, proportionnels au volume des cessions immobilières réalisées sur le territoire de Montrouge, sont anticipés prudemment à hauteur de 3 500 000 €. Cette prévision tient compte du ralentissement du secteur de l'immobilier lié à la crise sanitaire.

En ce qui concerne la taxe de séjour, le produit anticipé sur 2021 s'élève à 580 000 €, soit un niveau stable par rapport à 2020. Cette recette intègre les parts additionnelles départementale (46 400 €) et régionale (69 600 €), reversées au département et à la Société du Grand Paris, ce qui ramène le produit attendu pour la ville à 464 000 €.

Les autres impôts et taxes (taxe sur l'électricité attendue à hauteur de 850 000 €, et taxe sur la publicité extérieure pour 40 000 €), ne connaîtront pas d'évolution significative.

Enfin, ce chapitre intègre également l'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris, à hauteur de 21 072 153 €. Cette dotation vient compenser le transfert à la Métropole de la fiscalité sur les entreprises.

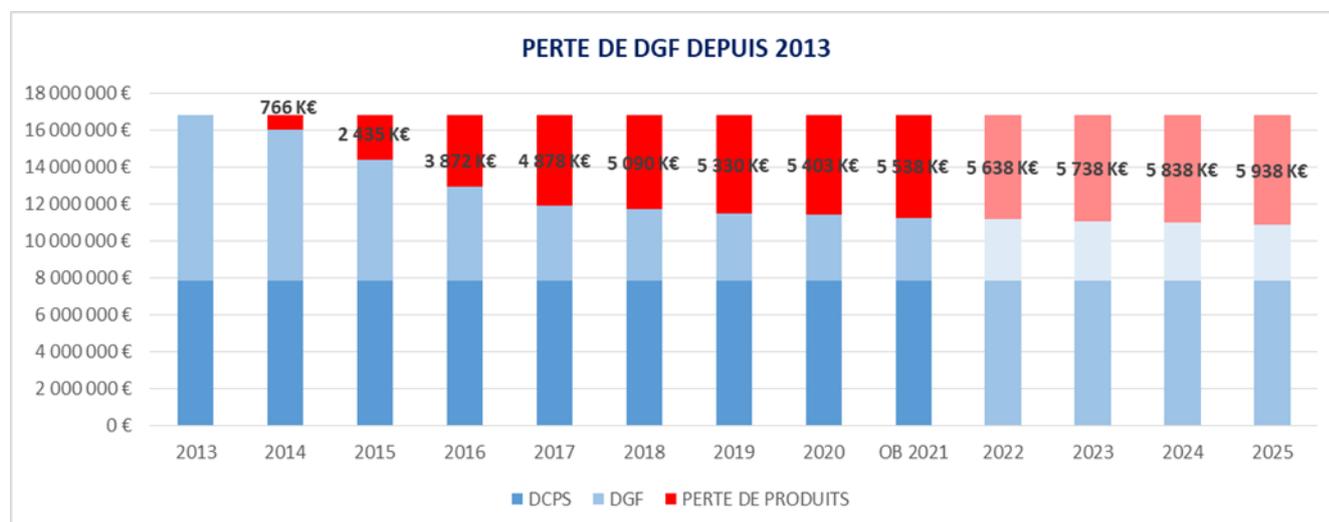
Pour le moment, aucune compétence nouvelle n'est transférée à la Métropole du Grand Paris, ce qui fige le montant de cette attribution.

### 1.1.3 Les dotations et participations :

10 624 K€ au BP 2019

11 082 K€ au BP 2020

10 110K€ au BP 2021



Ce chapitre intègre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Comme depuis 2019, le montant de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal et des départements est stabilisé à hauteur de 27 millions d'euros après quatre années de baisse successives entre 2014 et 2017. Ce gel porte toutefois sur l'enveloppe globale de la DGF, au niveau du territoire français, et non localement. Mis en place par la loi de finances de 2012, un écrêtement est en effet appliqué aux collectivités ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% de la moyenne nationale, dont Montrouge, afin de financer la péréquation de la DGF entre collectivités territoriales, ainsi que les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. Le projet de loi de finances prévoit également des modalités d'ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des dotations et fonds de péréquation. Il s'agit de tirer les conséquences de l'existence à partir de 2021 d'un nouveau panier de ressources, en raison de la réforme de la fiscalité locale. Une fraction de correction s'appliquera au calcul des indicateurs, pour éviter que les réformes ne déstabilisent la répartition des dotations. Les indicateurs financiers corrigés entreront en vigueur en 2022.

Outre la DGD et les compensations fiscales versées par l'Etat, le reste du chapitre est essentiellement constitué des dotations du département pour un montant de 983 109 € et de la CAF pour les structures de petite enfance et de loisirs et la CPAM pour un montant de 5 223 961 €.

Ce chapitre est en baisse par rapport à 2020 étant donné que la ville a bénéficié d'aides de partenaires institutionnels notamment du Département pour un montant de 500 540 € dans le cadre de la COVID19.

La prévision budgétaire concernant le Département s'élève à 983 109 € contre 1 477 783 € en 2020.

### 1.1.4 Les autres produits de fonctionnement (gestion courante, atténuations de charges et exceptionnel) :

1 491 K€ au BP 2019

1 455 K€ au BP 2020

1 348 K€ au BP 2021

Ces autres produits comprennent diverses atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel, et remboursement forfaitaire de la CAF des frais de personnel médical et paramédical), les redevances des délégations de service public, ainsi que les revenus des immeubles, avec notamment :

- Le produit des loyers pour 658 009 €.
- Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (EGS, SEMARMONT, SIPPEREC) pour 387 996 €.
- Les remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières dans le cadre des accidents de travail) et remboursements de charges sociales et de prévoyance, pour 300 000 €.

### 1.1.5 Les recettes d'ordre :

318 062 K€ au BP 2019

172 K€ au BP 2020

167 K€ au BP 2021

Elles s'élèvent à 167 202,96 €. Elles sont composées des quotes-parts de subvention amortissable et de la comptabilisation des travaux en régie.

## 1.2 Les charges de fonctionnement

Avec un montant de 79 779 821 ,66 €, les charges réelles de fonctionnement sont en hausse de 2% par rapport à 2020. Une partie de cette évolution porte sur les charges à caractère général et les contingents et participations.

En K€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
<b>Charges de personnel</b>	<b>43 400</b>	<b>44 400</b>	<b>44 600</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>15 934</b>	<b>15 142</b>	<b>16 312</b>
<b>Contingents et participations</b>	<b>5 742</b>	<b>5 740</b>	<b>6 664</b>
Subvention au centre communal d'action sociale	750	750	1 397
subventions aux associations	1 940	1 907	2 008
autres contingents	602	633	809
Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé à VSGP (FCCT)	2 450	2 450	2 450
<b>Atténuations de recettes</b>	<b>11 299</b>	<b>11 964</b>	<b>11 537</b>
Participation au FNGIR	8 809	8 809	8 809
FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	2 250	2 250	2 050
Prélèvement logement locatif	51	324	30
Reversements de taxe de séjour	185	116	116
Prélèvement amendes (idF mobilités et Région IdF)	0	460	530
<b>Charges financières</b>	<b>456</b>	<b>398</b>	<b>365</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>193</b>	<b>493</b>	<b>201</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>100</b>
<b>Total des charges réelles de fonctionnement</b>	<b>77 024</b>	<b>78 139</b>	<b>79 780</b>

### 1.2.1 Les charges de personnel :

43 400 K€ au BP 2019

44 400 K€ au BP 2020

44 600K€ au BP 2021

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes (assurance du personnel, prestations sociales ...).

Pour l'année 2021, le budget concernant la masse salariale s'élève à 44 600 000 €, contre 44 400 000 € au budget 2020 soit une hausse de 0,5%.

Cette prévision tient compte d'un taux de réalisation prévisionnel de 98% en 2020.

Le glissement vieillesse technicité est estimé à 450 000 euros.

L'année 2021 verra la mise en œuvre progressive de la loi de transformation de la fonction publique parue le 9 août 2020. Ce sera l'occasion d'interroger la stratégie de gestion des ressources humaines, de l'actualiser pour prendre en compte les évolutions, puis de l'explicitier.

### **1.2.2 Les charges à caractère général :**

15 934 K€ au BP 2019

15 142 K€ au BP 2020

16 312 K€ au BP 2021

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

Les charges à caractère général s'élèvent à 16 312 022 € en 2021, contre 15 142 000 € en 2020, ce qui représente une augmentation de 7,6%.

Pour rappel, la baisse d'activité de certains services durant le confinement a conduit à réduire les inscriptions budgétaires au budget 2020 adopté en juillet dernier.

De plus, on retrouve dans ce chapitre un grand nombre de projets liés au plan de soutien et de solidarité conforme à une année normale dans son volume d'activités.

### **1.2.3 Les autres charges de gestion courante (FCCT + contingents et participations) :**

5 742 K€ au BP 2019

5 740 K€ au BP 2020

6 664 K€ au BP2021

Le (Fonds de Compensation des Charges territoriales (FCTT), reversé à Vallée Sud Grand Paris, est intégré dans ce chapitre. Il est provisionné à hauteur de 2 450 000 €.

Vallée Sud Grand-Paris exerce les compétences de l'ancienne intercommunalité ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015. Ce fonds finance ces transferts de compétences.

Ce même chapitre comprend également les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour un montant de 2 007 859 €. La volonté municipale est d'augmenter ces subventions par rapport à l'année 2019 et 2020 afin d'aider les associations impactées par la crise sanitaire en les associant au plan de soutien et de solidarité. Toutes les subventions ne sont pas votées lors du budget primitif et feront l'objet de délibérations au cours de l'exercice budgétaire.

Ce chapitre intègre également la subvention versée au CCAS de Montrouge pour un montant de 1 397 393 €. Celle-ci est en hausse comme évoqué précédemment afin de prendre en compte la refacturation au CCAS du personnel mis à disposition de celui-ci et d'une partie des services ressources dont il bénéficie.

Le CCAS portera plusieurs actions liées au plan de soutien et de solidarité pour un montant de 313 900 €.

A cela s'ajoute la subvention à la caisse des écoles pour un montant de 80 000 €, les subventions pour les établissements publics locaux d'un montant de 73 522 € et les subventions pour les autres groupements pour un montant de 144 578 €.

Le montant total pour les subventions s'élève à 3 703 352 €.

#### 1.2.4 Les charges financières :

456 K€ au BP 2019

398 K€ au BP 2020

365 K€ au BP 2021

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts, les intérêts courus non échus et les frais liés à la ligne de trésorerie.

L'enveloppe des charges financières continue à baisser, au fur et à mesure du remboursement de la dette existante. Les taux variables, majoritaires sur l'encours de la ville de Montrouge, demeurent à des niveaux historiquement bas.

Les mesures mises en place par la Banque Centrale Européenne ont permis de maintenir un niveau de liquidité suffisant sur les marchés financiers et auprès des établissements de crédit. Les conditions de financement des collectivités sont ainsi toujours très favorables malgré la hausse des marges bancaires.

Les anticipations de taux sont actuellement à la baisse, elles indiquent des niveaux négatifs pour certains taux directeurs jusqu'en 2028.

La prévision budgétaire 2021 ne prend pas en compte, si nécessaire, le remboursement d'intérêts supplémentaires en 2021. Il est prévu de mobiliser l'emprunt en fin d'année 2021 et ainsi de rembourser le capital et les intérêts générés par ces nouveaux emprunts à partir de l'exercice 2022.

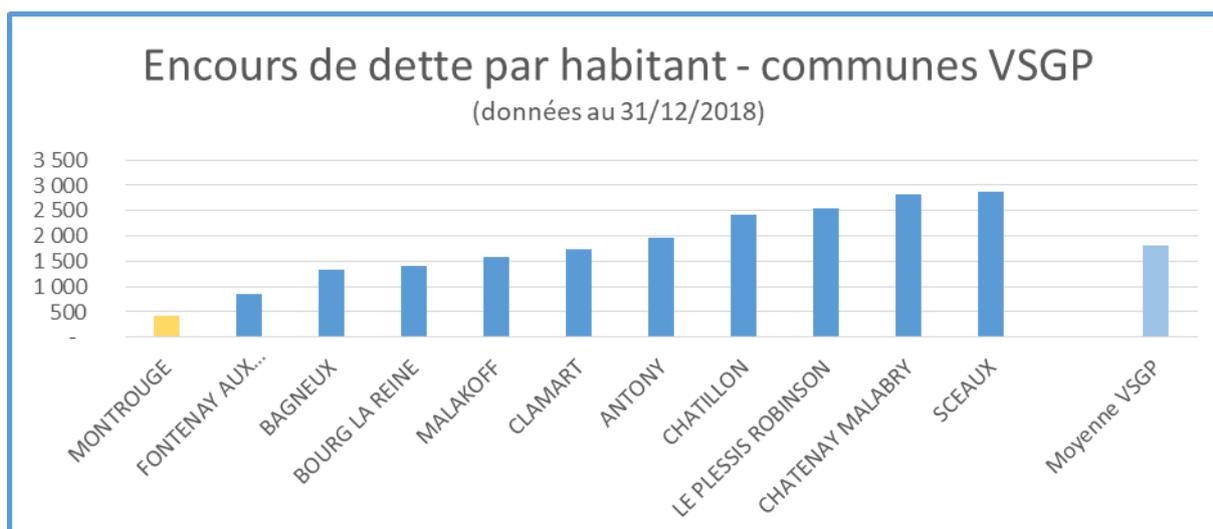
L'encours de la dette s'élève à 21 786 680,46 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (24 606 264 € au 01/01/2020) et comprend 12 lignes d'emprunts. La ville n'a pas recouru à de nouveaux emprunts depuis 2011. Seul le solde de la ligne revolving a été mobilisé fin 2019, à hauteur de 2,8 M€, afin de couvrir les besoins en trésorerie de la ville sur la période de décembre. Ce tirage, remboursable sans frais, s'apparente à une opération de trésorerie. Il a été décidé de ne pas procéder dans l'immédiat au remboursement de ce tirage, car celui-ci est adossé à un index négatif, et ne génère donc pas d'intérêts financiers en section de fonctionnement.

Il sera remboursé à hauteur de 400 000 € par an en section d'investissement.

Le taux moyen de la dette atteint 1,48 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui est un excellent taux au niveau national. Par ailleurs, l'intégralité de cette dette est classé « 1A » selon la charte Gissler, ce qui correspond au plus faible niveau de risque existant. Elle est constituée de taux fixe simples, taux variable simples ou taux variables avec plancher. Les index de référence des taux variables employés sont : le TAG, le TAM, l'EURIBOR, l'EONIA.

La capacité de désendettement de la ville s'élève à 4 ans. Ce ratio exprime le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible. Le seuil d'alerte se situe usuellement entre 12 et 15 ans.

Type de taux	Encours au 1/1/2021	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 086 680,46 €	41,71 %	3,47 %
Variable	12 700 00 €	58,29 %	0,12 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>21 786 680,46 €</b>	<b>100%</b>	<b>1,48 %</b>



#### 1.2.4 Les charges exceptionnelles :

193 K€ au BP 2019  
493 K€ au BP 2020  
201 K€ au BP 2021

Ces charges comprennent les subventions exceptionnelles (dont la promotion sportive aux scolaires), les provisions pour d'éventuelles écritures comptables à la demande du trésorier (annulations sur exercices antérieurs), les bourses et prix ('nouvelle fantastique', salon de Montrouge, récompenses aux bacheliers).

#### 1.2.5 Les dépenses imprévues :

0 K€ au BP 2019  
2 K€ au BP 2020  
100 K€ au BP 2021

Une enveloppe de 100 000 € est budgétée en dépenses imprévues afin de se prémunir de l'impact budgétaire d'un nouveau reconfinement en 2021.

#### 1.2.6 Les atténuations de recettes :

11 299 K€ au BP 2019  
11 964 K€ au BP 2020  
11 537 K€ au BP2021

Ce chapitre comprend notamment le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales (FNGIR) figé à 8 808 714 €, ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), provisionné à hauteur de 2 050 000 €.

Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les communes les moins favorisées.

Montrouge est contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

Il comprend également cette année 530 000 € correspondant au prélèvement instauré par l'Etat sur les produits de fiscalité, dans le cadre de la dépenalisation des amendes de stationnement. Les exercices 2018 et 2019 ont été exceptionnels du fait du décalage de deux

ans entre le versement des amendes de police et leur remplacement par le forfait post stationnement. La réforme a pris son plein effet en 2020.

Ce prélèvement est destiné à être reversé à Ile-de-France Mobilité et à la région Ile-de-France, en compensation des pertes de recettes subies par ces deux organismes après la mise en place de cette réforme.

Il comprend aussi le prélèvement SRU à hauteur de 30 000 €. Celui-ci est en diminution par rapport à l'année 2020, la ville ayant versée une subvention à Montrouge Habitat en 2019 à hauteur de 300 000 € pour la construction de logements sociaux.

Quelques reversements de fiscalité complètent ce chapitre (reversement de taxe de séjour au Département des Hauts de Seine pour 47 000 €, et à la Société du Grand Paris pour 70 000 €). La part départementale finance les actions du conseil départemental en matière de tourisme, la part régionale participe au financement de la société du Grand Paris.

#### **1.2.6 Autofinancement :**

8 281 K€ au BP 2019

8 119 K€ au BP 2020

5 237 K€ au BP 2021

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement ou épargne brute et comprennent le prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 3 036 657,30 € ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 2 200 000 €.

Contrairement aux années précédentes, le budget étant adopté en décembre n-1 pour l'année n, l'autofinancement n'intègre pas à cette étape la reprise de l'excédent 2020 à venir.

## 2. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

En K€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Produits réels de fonctionnement courant	84 654	79 734	84 547
Charges réelles de fonctionnement courant	65 076	65 282	67 576
<b>Excédent brut courant</b>	<b>19 578</b>	<b>14 452</b>	<b>16 971</b>
Produits exceptionnels	333	352	302
Atténuations de produits (dont FNGIR)	11 299	11 964	11 538
Charges exceptionnelles	193	495	301
<b>Épargne de gestion</b>	<b>8 419</b>	<b>2 345</b>	<b>5 434</b>
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	456	398	365
<b>Épargne brute</b>	<b>7 963</b>	<b>1 947</b>	<b>5 069</b>
Excédent de fonctionnement N-1	0	6 000	0
<b>Épargne brute (avec reprise du résultat)</b>	<b>7 963</b>	<b>7 947</b>	<b>5 069</b>
Remboursement de la dette en capital	2 916	2 820	2 825
<b>Épargne nette</b>	<b>5 047</b>	<b>5 127</b>	<b>2 244</b>

L'épargne de gestion s'élève à 5 434 000 €.

Une fois déduite la charge en intérêts de la dette (364 680,66 €), l'épargne brute s'élèverait à 5 069 000 € en 2021. Cet indicateur est capital puisqu'il désigne les excédents que dégage la section de fonctionnement en vue de rembourser le capital de la dette, celui-ci étant largement couvert par cette épargne (2 825 242 €). Le reste de l'épargne permet de financer les équipements de la ville.

L'excédent de fonctionnement n-1 n'est pas repris lors du vote du budget. Malgré cela l'épargne brute conserve un niveau élevé.

L'épargne nette dégagée s'élève à 2 244 000 €, correspondant à l'épargne de fonctionnement après déduction de la charge en capital de la dette. Cette épargne exprime le montant d'investissements nouveaux que la collectivité peut financer grâce à ses excédents dégagés en fonctionnement.

### 3. L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Pour rappel les reports et l'affectation du résultat ne figure pas au budget primitif, l'exercice budgétaire 2020 n'étant toujours pas clos.

#### 2.1 Les recettes d'investissement

Le total des recettes réelles d'investissement hors autofinancement de ce projet de budget s'élève à 20 211 391,66 €

En K€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
<b>Produits des cessions</b>	<b>4 250</b>	<b>3 917</b>	<b>3 872</b>
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>19 059</b>	<b>9 792</b>	<b>3 500</b>
FCTVA	3 400	3 600	3 400
Taxe aménagement	10	100	100
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>899</b>	<b>67</b>	<b>200</b>
<b>Emprunts et dettes assimilés (hors 165)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 621</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>24 208</b>	<b>13 789</b>	<b>20 211</b>

##### 2.1.1 Produits des cessions :

4 250 K€ au BP 2019  
3 917 K€ au BP 2020  
3 872 K€ au BP 2021

Ce montant concerne les cessions suivantes :

- 161 rue Maurice Arnoux,
- 118 avenue de la République,
- 4 rue Couprie,
- 2 bis rue Couprie,
- 6 rue Couprie ,
- 9 rue Georges Bouzerait

##### 2.1.2 Dotations, fonds divers et réserves :

19 059 K€ au BP 2019  
9 792 K€ au BP 2020  
3 500 K€ au BP 2021

La prévision intègre la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable soit 16,404 % pour 3 400 000 €.

Ce chapitre comprend également une estimation de la taxe d'aménagement à hauteur de 100 000 €

Ce chapitre contrairement aux années précédentes ne comprend pas les excédents de fonctionnement capitalisés inscrits lors de la clôture de l'exercice précédent et de la reprise des résultats, ce qui explique la différence avec les années précédentes.

Le résultat sera repris lors du vote de la première décision modificative en 2021.

##### 2.1.3 Subventions d'investissement :

890 K€ au BP 2019  
67 K€ au BP 2020  
200 K€ au BP 2021

Dans le cadre du contrat de développement avec le Département, 200 000 € sont inscrits pour le financement de la requalification de l'avenue de la République Nord.

La ville a déposé plusieurs dossiers de demande de subventions à divers partenaires institutionnels.

Les commissions attribuant ces subventions se réunissant en fin d'année et dans un souci de sincérité les montants attribués seront inscrits lors de la première décision modificative.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes ne figure pas dans ce chapitre les reports en recettes. Ceux-ci seront inscrits lors de la décision modificative.

#### **2.1.4 Emprunt et dettes assimilées :**

0 K€ au BP 2019  
0 K€ au BP 2020  
12 621 K€ au BP 2021

Le montant prévisionnel de l'emprunt d'équilibre s'élève à 12 621 691,66 €.

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre. Celui-ci sera réévalué lors de la première décision modificative, lorsque l'inscription des reports et la reprise des résultats interviendront.

Le montant concernant les dépôts et cautionnements s'élève à 18 700 €. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

#### **2.1.5 Autofinancement :**

15 310 K€ au BP 2019  
11 973 K€ au BP 2020  
5 267 K€ au BP 2021

Ces opérations s'équilibrent de section à section et correspondent au prélèvement d'un montant de 3 036 657,30 € et à la dotation aux amortissements d'un montant de 2 200 000 €. Ces mouvements d'ordre constituent l'autofinancement.

#### **2.1.6 Autres écritures d'ordre :**

A l'autofinancement s'ajoute les recettes d'ordre relatives aux avances équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement pour 30 000 €.

### **2.2 Les dépenses d'investissement**

En K€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	6 131	3 109	2 844
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 172	1 182	1 904
Frais d'études	455	830	1 465
Concessions	483	285	427
<b>Subventions d'équipements versées</b>	0	142	140
<b>Immobilisations corporelles</b>	4 153	6 532	10 457
Autres constructions	1 462	4 386	6 864
Autres agencements et aménagements	249	262	950
Mobilier	188	141	377
<b>Immobilisations en cours</b>	8 049	4 548	8 507

Agencements et aménagements de terrains	180	280	484
Constructions	4 688	2 059	4 410
<b>Autres immobilisations + participations</b>	1 306	635	78
<b>Opérations</b>	9 745	2 401	1 349
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>30 557</b>	<b>18 551</b>	<b>25 281</b>

### 2.2.1 Emprunts et dettes assimilés :

6 131 K€ au BP 2019  
3 109 K€ au BP 2020  
2 844 K€ au BP 2021

Ce chapitre comprend le remboursement de l'emprunt à hauteur de 2 825 242 €.

Le montant concernant les dépôts et cautionnements s'élève à 18 700 €. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

### 2.2.2 Autres immobilisations :

1 306 K€ au BP 2019  
335 K€ au BP 2020  
78 K€ au BP 2021

Ce chapitre correspond à des consignations et des dépôts de garantie pour un montant de 78 519 €.

### 2.2.3 Mouvements d'ordre :

7 347 K€ au BP 2019  
4 026 K€ au BP 2020  
167 K€ au BP2021

Ces opérations s'équilibrent de section à section : il s'agit de la dotation aux amortissements pour un montant de 167 202,96 €.

A cela s'ajoute les recettes d'ordre relatives aux avances équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement pour 30 000 €.

### 2.2.4 Autres chapitres déclinés par projet :

Afin de ne pas avoir une lecture budgétaire purement comptable du budget, le tableau ci-dessous décline les crédits des chapitres immobilisations incorporelles, subventions d'équipements versées, immobilisations corporelles, immobilisations en cours et opérations par projet :

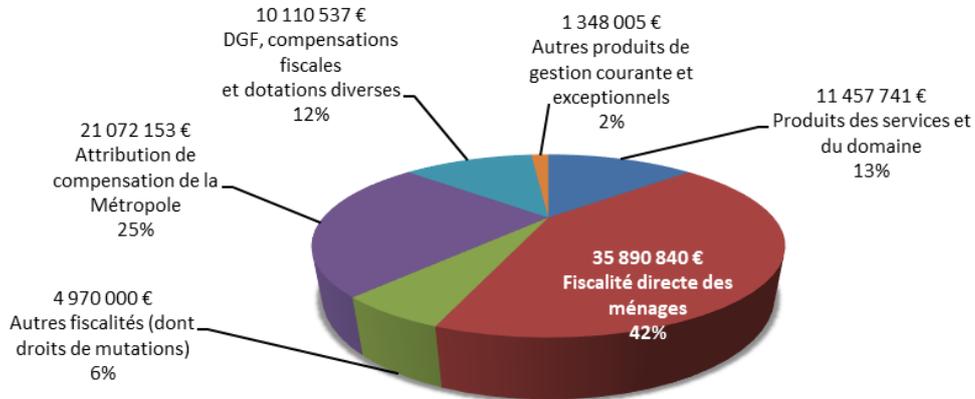
<b>Tableau investissements 2021</b>	<b>Montant (€)</b>
1/ Aménagement espaces publics et cadre de vie	5 503 600
- espaces verts, végétalisation, agriculture urbaine	1 864 000
- requalification espaces publics	1 297 500
- travaux de voirie, éclairage public, mobilité	1 918 500
- études nouveaux projets	423 600

2/ Équipements publics (création, rénovation, entretien)	9 082 613
- éducation et petite enfance	3 256 080
- sport	2 817 020
- culture et évènement	948 300
- administration	1 115 000
- santé/social	777 213
- sécurité publique	163 000
3/ Action foncière, logement social et commerces	4 418 860
- opérations logement social	1 993 500
- action foncière	2 350 360
- commerces et marchés	75 000
4/ Services techniques et logistique	3 053 312
- bâtiments techniques	1 190 000
- management de l'énergie et incendie	694 200
- schéma directeur numérique	603 212
- divers équipements et mobiliers	565 900
5/ Budgets participatifs	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>22 358 385</b>

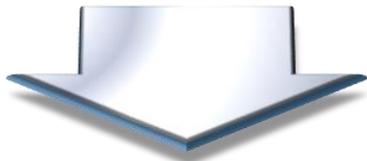
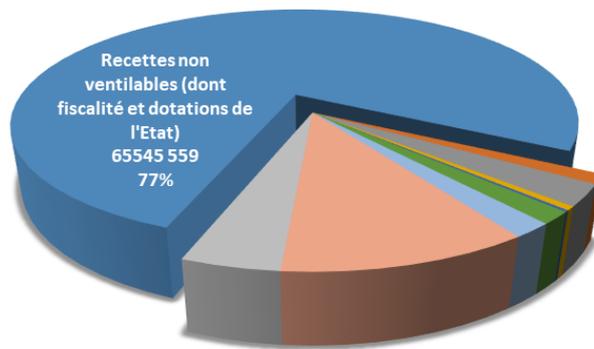
### SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2021

	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)	BP 2021/ BP 2020
<b>mouvements de fonctionnement</b>				
charges à caractère général	15 934 330,00	15 142 274,00	16 312 022,00	7,73%
charges de personnel	43 400 000,00	44 400 000,00	44 600 000,00	0,45%
charges de gestion courante (contingents et participations)	3 292 457,05	3 289 861,00	4 214 302,00	28,10%
charges financières	455 714,63	398 354,61	364 680,66	-8,45%
charges exceptionnelles	193 032,00	492 978,00	201 065,00	-59,21%
FPIC	2 250 000,00	2 250 000,00	2 050 000,00	-8,89%
FNGIR	8 808 714,00	8 808 714,00	8 808 714,00	0,00%
prélèvement au profit du STIF et de la SGP (amendes)	0,00	460 000,00	530 000,00	15,22%
prélèvement SRU	50 661,00	323 852,00	30 000,00	-90,74%
autres atténuations (taxe séjour, dégrèvements...)	189 241,00	121 600,00	119 038,00	-2,11%
dépenses imprévues	379,96	1 726,04	100 000,00	5693,61%
FCCT versé à l'EPT	2 450 000,00	2 450 000,00	2 450 000,00	0,00%
<b>total dépenses</b>	<b>77 024 529,64</b>	<b>78 139 359,65</b>	<b>79 779 821,66</b>	<b>2,10%</b>
Produits des services et du domaine	11 991 088,00	7 502 827,00	9 457 741,00	26,06%
Régie parcmètres + FPS	1 841 953,00	2 041 853,00	2 000 000,00	-2,05%
Taxes ménages	32 166 627,00	31 958 850,00	35 890 840,00	12,30%
Taxe sur l'électricité	848 000,00	850 000,00	850 000,00	0,00%
Taxes de séjour	912 000,00	584 000,00	580 000,00	-0,68%
Droits de mutations	4 000 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00%
Emplacements publicitaires	39 947,00	40 000,00	40 000,00	0,00%
Attribution de compensation MGP	21 072 153,00	21 072 153,00	21 072 153,00	0,00%
DGF (hors compensation part salaire)	3 595 000,00	3 535 295,00	3 400 000,00	-3,83%
Compensations fiscales	646 518,00	705 305,00	205 000,00	-70,93%
Autres dotations et participations	6 383 711,00	6 841 281,00	6 505 537,00	-4,91%
Autres produits de gestion courante	1 157 782,00	1 102 697,00	1 046 005,00	-5,14%
Produits exceptionnels	5 000,00	22 000,00	2 000,00	-90,91%
autres (atténuations de charges)	328 000,00	330 000,00	300 000,00	-9,09%
<b>total recettes (hors reprise du résultat)</b>	<b>84 987 779,00</b>	<b>80 086 261,00</b>	<b>84 849 276,00</b>	<b>5,95%</b>
<b>solde fonctionnement (hors reprise du résultat)</b>	<b>7 963 249,36</b>	<b>1 946 901,35</b>	<b>5 069 454,34</b>	<b>160,39%</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPRIS	0,00	6 000 000,00	0,00	-100,00%
<b>total recettes</b>	<b>84 987 779,00</b>	<b>86 086 261,00</b>	<b>84 849 276,00</b>	<b>-1,44%</b>
<b>solde fonctionnement courant</b>	<b>7 963 249,36</b>	<b>7 946 901,35</b>	<b>5 069 454,34</b>	<b>-36,21%</b>
<b>mouvements immobiliers</b>				
acquisitions (section d'investissement)	2 762 250,00	4 717 568,00	6 683 860,00	41,68%
<b>total dépenses</b>	<b>2 762 250,00</b>	<b>4 717 568,00</b>	<b>6 683 860,00</b>	<b>41,68%</b>
produits des cessions d'immos	4 250 375,00	3 917 037,00	3 872 000,00	-1,15%
<b>total recettes</b>	<b>4 250 375,00</b>	<b>3 917 037,00</b>	<b>3 872 000,00</b>	<b>-1,15%</b>
<b>solde immobilier</b>	<b>1 488 125,00</b>	<b>-800 531,00</b>	<b>-2 811 860,00</b>	<b>251,25%</b>
<b>mouvements d'investissement</b>				
dette (amortissement normal)	2 915 600,00	2 819 700,00	2 425 242,00	-100,00%
dette (provision remboursements anticipés)	0,00	0,00	-	-
revolving	3 200 000,00	0,00	400 000,00	-100,00%
Autres inscriptions (dépôts et cautionnements)	21 000,00	43 200,00	18 700,00	-
autres investissements hors dette et immobilier	21 658 069,00	10 970 476,00	15 753 044,00	43,59%
REPORTS N-1	12 675 440,69	8 132 565,78	0,00	-100,00%
<b>total dépenses (hors immobilier)</b>	<b>40 470 109,69</b>	<b>21 965 941,78</b>	<b>18 596 986,00</b>	<b>-15,34%</b>
<b>total dépenses (tous mvts)</b>	<b>43 232 359,69</b>	<b>26 683 509,78</b>	<b>25 280 846,00</b>	<b>-5,26%</b>
emprunts nouveaux	0,00	0,00	12 620 691,66	-
revolving	3 200 000,00	0,00	0,00	-
FCTVA	3 400 000,00	3 600 000,00	3 400 000,00	-5,56%
Taxe d'Aménagement	9 832,00	100 000,00	100 000,00	0,00%
Amendes de police	50 000,00	0,00	-	-
Subventions	849 563,00	66 619,00	200 000,00	200,21%
Autres recettes d'équipement	15 000,00	14 000,00	18 700,00	33,57%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT N-1	2 856 711,62	2 234 732,86	0,00	-100,00%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE	15 648 839,79	6 091 743,65	0,00	-100,00%
REPORTS N-1	4 988 788,92	2 712 475,92	0,00	-100,00%
<b>total recettes (hors immobilier)</b>	<b>31 018 735,33</b>	<b>14 819 571,43</b>	<b>16 339 391,66</b>	<b>10,26%</b>
<b>total recettes (tous mvts)</b>	<b>35 269 110,33</b>	<b>18 736 608,43</b>	<b>20 211 391,66</b>	<b>7,87%</b>
<b>solde investissement (hors immobilier)</b>	<b>-9 451 374,36</b>	<b>-7 146 370,35</b>	<b>-2 257 594,34</b>	<b>-68,41%</b>
<b>solde investissement (tous mvts)</b>	<b>-7 963 249,36</b>	<b>-7 946 901,35</b>	<b>-5 069 454,34</b>	<b>-36,21%</b>
<b>total général dépenses</b>	<b>120 256 889,33</b>	<b>104 822 869,43</b>	<b>105 060 667,66</b>	<b>0,23%</b>
<b>total général recettes</b>	<b>120 256 889,33</b>	<b>104 822 869,43</b>	<b>105 060 667,66</b>	<b>0,23%</b>
<b>Solde des prévisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

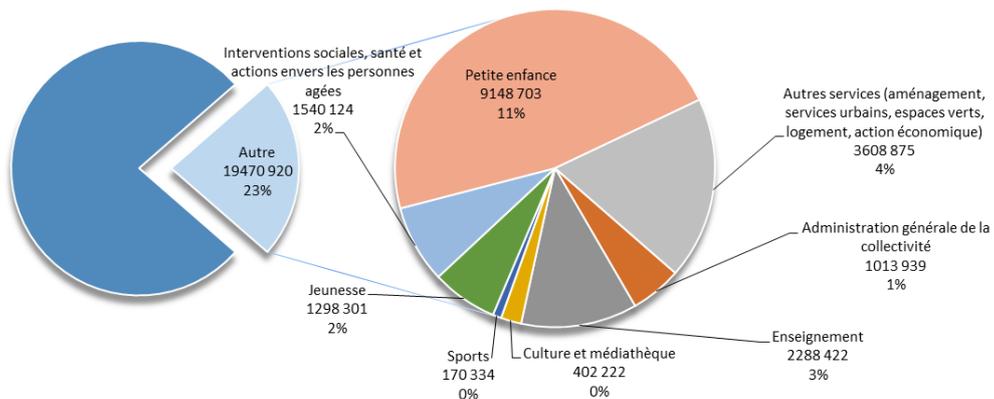
### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR GRANDES MASSES



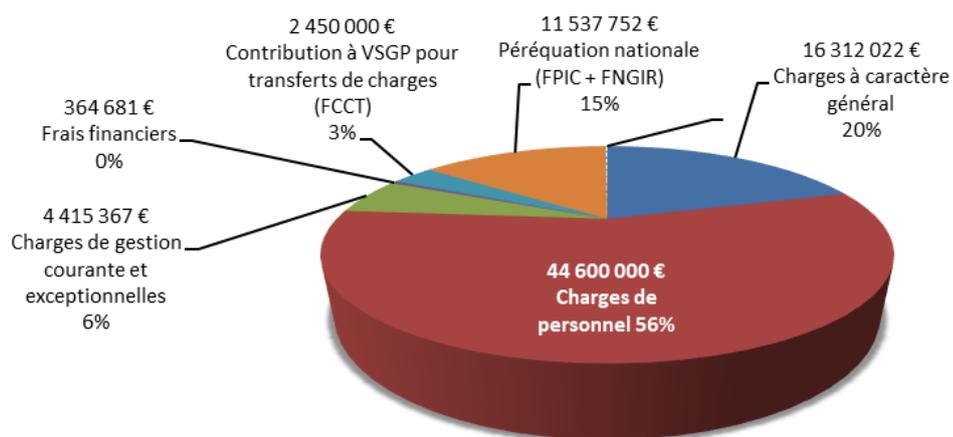
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR SECTEURS



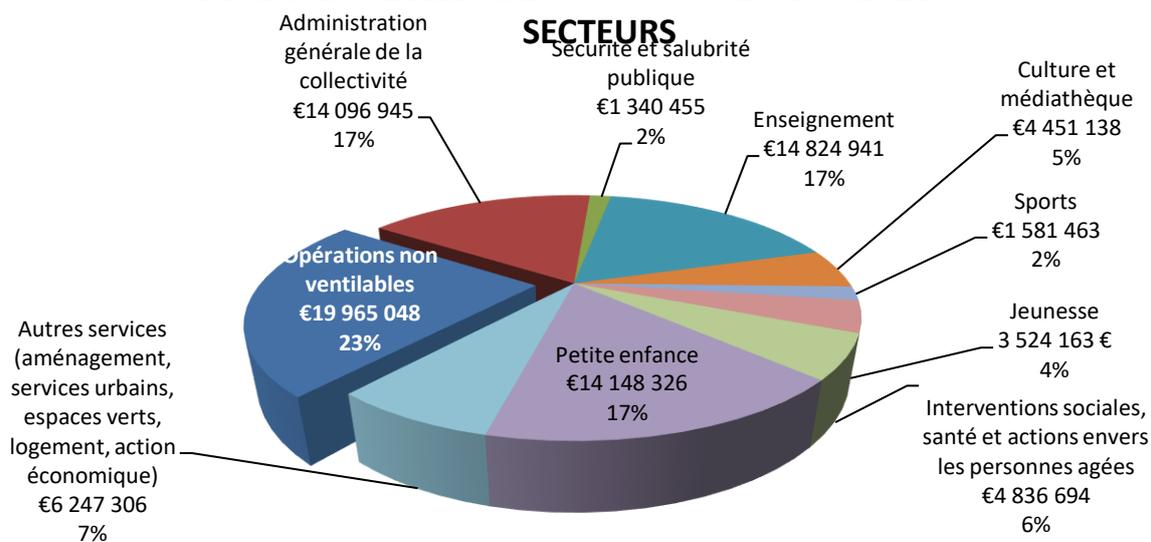
### Focus sur les recettes ventilées



## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR GRANDES MASSES

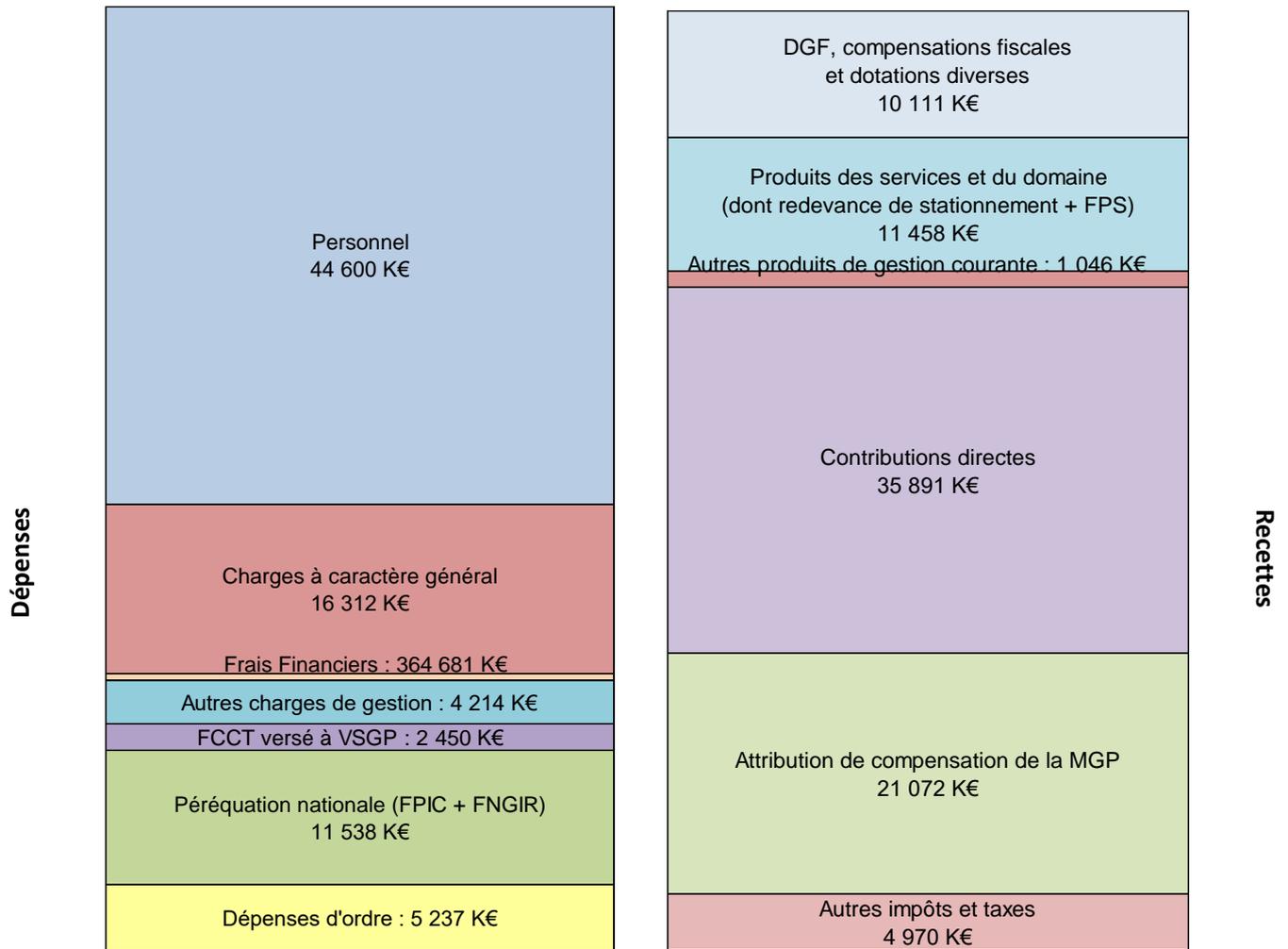


## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR SECTEURS



# VILLE DE MONTRouGE - BP 2021

## FONCTIONNEMENT



## INVESTISSEMENT

